



# Affectation en 6<sup>ème</sup> dans un collège public pour les élèves d'une école privée

Cette circulaire a pour objet de porter à votre connaissance l'affectation en classe de 6<sup>ème</sup> dans un collège public.

## Principe

Monsieur l'Inspecteur d'Académie affecte les élèves en collège public sur la base de l'adresse de la famille personnelle et justifiée.

- **Justificatifs de domicile valables, au nom des représentants légaux** : facture eau, électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer, d'assurance, titre de propriété, bail.

Cette adresse permet de déterminer le **collège de secteur** de l'élève :

- [Connaître son collège de secteur](#)

Les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> dans les collèges publics sont affectés via l'application nationale Affelnet 6<sup>ème</sup>.

Après affectation de l'élève, il appartient à la famille de **finaliser l'inscription** auprès de l'établissement d'accueil.

## Votre interlocuteur

Pour les élèves actuellement inscrits dans une école publique ou privée de la Loire-Atlantique, le **directeur de l'école fréquentée** est le seul référent des familles.

## Processus général

1. La demande d'affectation de votre enfant au collège (secteur ou dérogation) doit être formulée par le biais de la fiche de liaison pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.
2. Traitement par la Direction Académique (DSDEN 44) et validation par la commission départementale d'affectation en 6<sup>ème</sup>.
3. Les familles recevront, par courrier, à la mi-juin, une notification d'affectation.
4. Vous devrez ensuite finaliser l'inscription de votre enfant auprès du collège désigné.

- [Vous trouverez les documents pour constituer votre dossier et vous accompagner dans votre démarche sur cette page.](#)

M.A.J. le 15/02/2021

## Dans cette rubrique

---

- [Archives](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3  
Tél : 02 51 81 74 74